

Baptiste Marcet

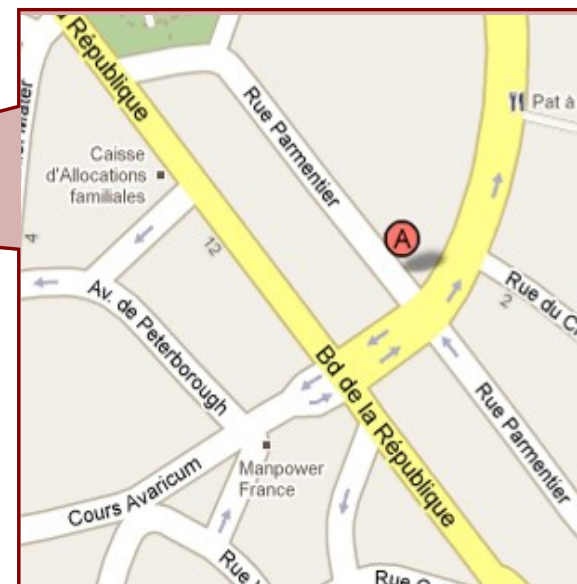
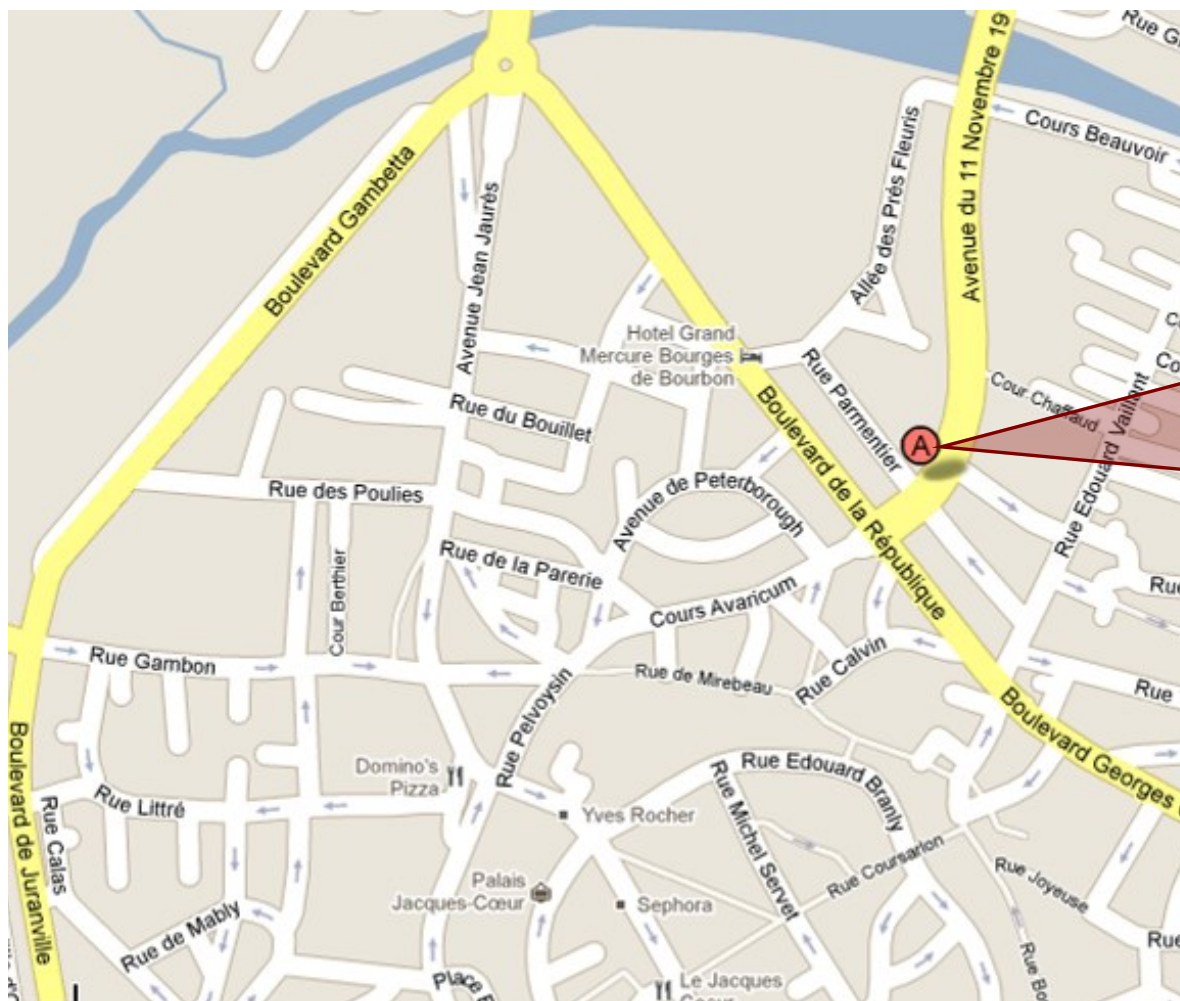
(à l'étage de la Halle Saint Bonnet)

Mairie de Bourges
11 rue Jacques Rimbault
CS 50003
18020 BOURGES Cedex



BOURGES

Service Réglementation et Affaires Commerciales
Secteur locations de salles
02 48 57 83 39
02 48 67 58 11
02 48 57 68 37
locsalle@ville-bourges.fr



2 rue Parmentier – 18000 Bourges

Accès situé à l'arrière de la Halle Saint-Bonnet. (au 1^{er} étage)

Coordonnées GPS : Latitude 47.0639041 / Longitude 2.3212064

Les locaux sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.
(excepté les sanitaires)



Équipée pour accueillir **maximum 50 personnes assises, ou 80 personnes debout**, la salle Baptiste Marcet dispose de :

- 50 chaises,
- 6 tables pliantes rectangulaires (180 cm x 80 cm)
- 2 tables
- 1 tableau blanc

(Δ Le mobilier doit être nettoyé et correctement rangé à l'endroit indiqué par le gardien)

Les types de manifestations autorisées

- Réunions,
- Cours de danse, de yoga,
- Stages de théâtre, de danse,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)



Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.

Quelques informations utiles

Le site peut être loué uniquement de 8h à 23h.

L'entrée des lieux ne peut pas se faire avant 8h du matin.

La sortie des lieux devra se faire impérativement avant 23h.

Chauffage : Convecteurs électriques

Surface : 100 m²

Éclairage : Néons

Sanitaires

- 1 sanitaire
- 1 lavabo

Parking :

- Souterrain - Halle Saint Bonnet (fermé actuellement)
- Place Sainte-Catherine (gratuit)



Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

Rappel des numéros

Astreinte SNG	06 13 27 04 95
Astreinte de la Mairie	02 48 57 80 00
Pompiers	18
SAMU	15
Police	17
N° de secours européen	112
Centre Antipoison d'Angers	02 41 28 21 21